

FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DU NORD - PAS DE CALAIS

SRCE TVB - COMITE REGIONAL DU 5 MAI 2014 – (version projet SRCE-TVVB du 18 avril 2014)

Demandes de suppressions, compléments et modifications formulées en séance le 5 mai 2014

La présente demande de modification fait suite à plusieurs demandes déjà formulées par écrit au cours des années 2012 et 2013 (voir notamment notre demande sous forme de tableau de synthèse de juin 2012) avec notamment nos trois courriers aux rédacteurs et notre contribution écrite détaillée lors de l'enquête publique.

Page	Texte existant (passages essentiels mis en gras par nos soins)	Demandes de compléments / modifications/suppression
36	Les populations de chevreuils et de sangliers ne sont donc plus régulées naturellement. La pratique de la chasse régule ces populations.	Introduire le texte suivant suite à ce paragraphe (8) : A défaut de chasse, celles-ci peuvent proliférer comme c'est le cas dans certaines zones non chassées et parfois mises volontairement en réserve occasionnant ainsi de nombreux dégâts, et créant des risques pour la sécurité publique (collisions automobiles notamment)».
53	...la ville offre aussi des atouts qui lui sont propres : des refuges (parcs, jardins, friches, de nombreuses cavités...), des ressources de nourritures, une prédation affaiblie, une absence de chasse qui permet l'installation de certaines espèces capables de s'adapter.	Commentaires : bien au contraire la prédation est souvent plus forte dans ces zones où les prédateurs ne sont pas régulés. Supprimer : « une absence de chasse qui permet l'installation de certaines espèces capables de s'adapter. » A remplacer par : « Parfois cependant, la prédation est plus forte dans ces zones urbaines où les prédateurs ne sont pas régulés »
98	Similairement, la région compte plus de 61 000 adhérents aux fédérations de pêche et 227 associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPMA) 38. Les pêcheurs, qui sont	Commentaires : la version du projet de SRCE-TVVB du 12 mars 2012 V8 comprenait une insertion sur la chasse : « La chasse tient une place importante dans la région. En 2006, le Nord – Pas de Calais comptait près de 67 920 chasseurs, soit environ 5 % des

	<p>essentiellement d'origine urbaine, profitent des nombreux étangs et rivières situés à proximité des grandes villes.</p>	<p>chasseurs français. On y chasse du gibier sédentaire dans les zones de grandes cultures (perdrix grises, lapins de garenne, lièvres) et dans les zones bocagères (lapins, faisans), du grand gibier dans les zones boisées (chevreuils, cerfs, sangliers), du gibier d'eau sur le littoral, les watergangs, les zones humides et les affaissements miniers (limicoles, canards, oies). »</p> <p>Ce texte a entièrement disparu.</p> <p><u>Introduire le texte suivant après le & concernant la pêche :</u></p> <p>« La pratique de la chasse tient une place très importante dans la région Nord Pas de Calais.</p> <p>En 2013, le Nord – Pas de Calais comptait près de 60 000 chasseurs. Les deux départements du Pas-de-Calais et du Nord sont, à l'échelon national, respectivement le deuxième et troisième département de France en nombre de chasseurs.</p> <p>Les structures cynégétiques sont constituées de 4600 sociétés de chasse, regroupées en deux Fédérations Départementales et représentées par une Fédération Régionale à l'échelon régional. Ce réseau compte 14 000 élus bénévoles et 80 personnels fédéraux chargés du suivi des espèces chassables et de l'organisation de la chasse.</p> <p>On y chasse du gibier sédentaire dans les zones de grandes cultures (perdrix grises, lapins de garenne, lièvres) et dans les zones bocagères (lapins, faisans), du grand gibier dans les zones boisées (chevreuils, cerfs, sangliers), du gibier d'eau sur le littoral, les watergangs, les zones humides et les affaissements miniers (limicoles, canards, oies).</p> <p>Les Fédérations Départementales des Chasseurs ont établi conformément à la loi des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (article L. 425-1 du code de l'environnement).</p> <p>La dimension sociale de la chasse est particulièrement importante dans les espaces ruraux où elle représente un espace d'échange culturel et sociétal intergénérationnel. Le suivi sanitaire de la faune sauvage est organisé par les Fédérations des chasseurs avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.»</p>
--	--	---

101	<p>La pression de certaines activités de loisirs telles que la chasse, la pêche, la pêche à pied, la cueillette, le prélèvement de bois, en particulier de bois mort, impacte certaines espèces et l'équilibre écologique des milieux.</p> <p>Les impacts des activités cynégétiques sur le gibier d'eau seront encore et mieux mesurés (Limicoles, Anatidés). Des surpopulations peuvent entraîner un déséquilibre des écosystèmes.</p>	A supprimer
117	<p>...et les agrainages ou les nourrissages réalisés dans les pannes dunaires par les chasseurs perturbent également le fonctionnement écologique des milieux dunaires.</p>	A supprimer
123	<p>Néanmoins, des ménagements cynégétiques ont parfois été réalisés au détriment de milieux naturels ou semi-naturels du plus grand intérêt.</p>	A supprimer
127	<p>Des espèces comme l'Alouette des Champs, le Bruant jaune, le Lièvre d'Europe et la Perdrix grise présentent également de forts enjeux dans les plaines du Nord –Pas-de-Calais.</p>	<p>Les actions des Fédérations et des chasseurs ne sont pas citées.</p> <p><u>A ajouter :</u> « Les chasseurs du Nord - Pas de Calais s'investissent fortement dans la sauvegarde de ses populations naturelles. Elles font l'objet de mesures de gestion strictes au plan des prélèvements à la chasse (plans de gestion) et de nombreuses actions sont menées dans le domaine de la préservation ou la création de milieux favorables à leur survie (haies, jachères cynégétiques, aménagements de pylônes RTE etc.). Les prédateurs de ces espèces sont également régulés. »</p>
205	<p>les mares sont préservées des apports extérieurs liés à certaines activités de loisirs (pêche avec empoisonnement et apport de nourriture, chasse avec agrainage</p>	A supprimer

	<p>sur leurs abords voire sur l'ensemble du site) et leurs berges ont des profils en pente douce permettant une colonisation optimale par les végétations amphibies caractéristiques ;</p>	
214	<p>pour les oiseaux migrateurs, la densité, la capacité d'accueil (taille, disponibilité alimentaire, tranquillité, adaptation de la pression de chasse, dans l'espace et dans le temps et à toutes les échelles géographiques, etc.) sont des facteurs essentiels sur les voies de migration (fonction de halte) ;</p>	<p>Commentaires : Il s'agit bien de la capacité d'accueil des milieux ? Pourquoi la chasse serait la seule activité concernée ? Toutes les activités touristiques et sportives le sont.</p> <p>A remplacer par : pour les oiseaux migrateurs, la densité, la capacité d'accueil des milieux (taille, disponibilité alimentaire, tranquillité, adaptation à toutes les activités touristiques et sportives, dans l'espace et dans le temps et à toutes les échelles géographiques, etc.) sont des facteurs essentiels sur les voies de migration (fonction de halte) ;</p>
215	<p>Cependant, la création de plans d'eau artificiels, par leur multiplication et l'intensité des activités qui y sont exercées, peut avoir des conséquences négatives (développement au détriment d'habitats rarissimes comme les tourbières, les bas-marais ou encore les prairies humides naturelles peu amendées, impact sur l'avifaune s'il s'agit de mares de chasse, rejets pollués, introduction d'espèces exotiques envahissantes, etc.)</p>	<p>A supprimer : « impact sur l'avifaune s'il s'agit de mares de chasse »</p>
224	<p>Nombre d'oiseaux y stationnent également au passage prénuptial (surtout des limicoles) ou postnuptial (surtout les sternes, avec un stationnement moindre des limicoles du fait des pratiques humaines (randonnées, loisirs motorisés, chasse ...)).</p>	<p>Pourquoi seules certaines activités sont listées ?</p> <p>A supprimer : « (randonnées, loisirs motorisés, chasse ...) »</p>
226	<p>Les végétations de la slikke et du schorre sont optimales et leur répartition spatiale caractéristique : absence de dégâts dus à la pollution, de travaux de terrassements (creusement de mares de chasse notamment), de surpâturage lorsqu'il existe, de fréquentation touristique excessive, notamment en haut de schorre (chemins au pied des digues ou des dunes avec circulation de véhicules à moteur, de chevaux, etc.), d'activités cynégétiques affectant la fonctionnalité écologique des habitats et des espèces inféodés aux estuaires et plages vertes,</p>	<p>A supprimer totalement</p>

	<p>à la fois par la chasse en elle-même mais aussi par les bouleversements importants induits, comme évoqués ci-dessus, d'équipements ou d'aménagements entravant les déplacements naturels des eaux et des sédiments.</p>	
227	<p>La réalisation de pentes douces en bordure des mares de chasse et un entretien moins systématique avec dépôts des vases en périphérie de ces mares, enfin, permettent d'atténuer l'impact des activités cynégétiques sur les végétations et la flore halophiles.</p>	<p><u>A remplacer par :</u></p> <p>« La réalisation de berges en pentes douces en bordure des mares de chasse et d'un entretien adapté favorable à toute la faune et la flore est recommandée. »</p>
227	<p>Enfin, dans les estuaires et plages vertes, la réduction des impacts par un contrôle attentif de l'État sur le domaine public maritime (chasse, pêche, récoltes diverses, etc.) et des cahiers des charges élaborés et donnés aux gestionnaires plus contraignants, permettraient une gestion des habitats adaptée (pour le maintien ou la restauration des communautés et des espèces végétales halophiles rares caractéristiques en particulier, comme évoqué précédemment, et la fonction de halte migratoire), notamment pour les mares de chasse dont le nombre devrait être significativement réduit au niveau des schorres et des plages vertes du littoral régional, car elles se substituent à des végétations à Obione faux pourpier, voire à Obione pédonculé au niveau des plages vertes, espèce rarissime en Europe et protégée en France, considérées comme très rares et menacées.</p> <p>La compensation de ce type de milieu est quasiment impossible. Si elle devait être envisagée, le recours à une protection forte semble incontournable.</p>	<p>A supprimer totalement</p>
234	<p>D'autres critères, liés aux activités humaines qui ont aussi affecté ces milieux même si ceux-ci paraissent parfois plus « naturels » que d'autres, seront notamment l'absence d'aménagements et d'usages anthropiques actuels ou passés, certains ayant profondément marqué les paysages et les habitats dunaires: plantations diverses, notamment enrésinement et plantations de peupliers non indigènes, parfois associées à des drainages, remodelage des cordons dunaires, notamment celui de la dune bordière parfois transformé en digue sableuse artificielle ultérieurement plantée, creusement de mares de</p>	<p>A supprimer totalement</p>

	<p>chasse avec modification du fonctionnement hydrologique naturel des pannes et plaines dunaires, introduction d'essences exotiques parfois devenues invasives, vestiges de guerre et d'occupation humaine prolongée du territoire, habitations, bâtiments divers et lotissements, chemins viabilisés et infrastructures linéaires, équipements touristiques (tels que golfs, campings, base de loisirs et de nature, aires de jeux, etc.), décharges publiques ou sauvages, et bien sûr complexes industriao-portuaires à l'origine de la disparition ou de l'artificialisation majeure de centaines d'hectares de dunes.</p>	
235	<p>A cet égard, nombre des grands massifs dunaires pourtant d'un intérêt patrimonial majeur au niveau européen souffrent de dysfonctionnements écologiques plus ou moins importants, parfois hérités du passé, mais perdurant aussi du fait d'une gestion actuelle privée à des fins économiques et récréatives, notamment cynégétiques, ou quand elle est publique, inadaptée dans certains cas aux enjeux prioritaires spécifiques des milieux dunaires concernés, avec notamment les constats suivants déjà évoqués : (...)</p>	<p>A supprimer : « <i>notamment cynégétique</i> »</p>
235	<p>aménagements hydrauliques liés à la chasse ou aux plantations de feuillus ou de résineux (fossés de drainage, fossés de dérivation des eaux, retenues d'eaux, etc.) et perturbant le fonctionnement hydrologique superficiel naturel des pannes et plaines dunaires ;</p>	<p>A supprimer totalement</p>
247	<p>recreusement artificiel de pannes pour créer des mares-abreuvoirs ou des mares de chasse ;</p>	<p>A supprimer totalement</p>
249	<p>Utilisation de ces biotopes de substitution d'intérêt écologique et patrimonial pour la chasse, la pêche ou toute autre activité de loisirs (baignade, plaisance, moto-cross) dont les impacts négatifs sur les habitats ou les espèces peuvent être majeurs.</p>	<p>A supprimer : « et réduire au besoin les activités, notamment cynégétiques, au niveau des plages vertes et des estuaires. »</p>
251	<p>Améliorer les modalités de gestion des mares de chasse pour les habitats et réduire au besoin les activités, notamment cynégétiques, au niveau des plages vertes et des estuaires.</p>	<p>A supprimer : « (anthropisation des milieux, pollutions, extension des plans d'eau de</p>
	<p>Réduire les phénomènes de sédentarisation des habitations légères de loisirs en fond de vallée et des effets connexes de cette sédentarisation (anthropisation des milieux, pollutions, extension des plans d'eau de chasse et de loisirs</p>	<p>« anthropisation des milieux, pollutions, extension des plans d'eau de</p>

	avec installation de caravanes et de bungalows	chasse et de loisirs avec installation de caravanes et de bungalows »
256	(anthropisation des milieux, pollutions, extension des plans d'eau de chasse et de loisirs avec installation de caravanes et de bungalows)	A supprimer
266	Priorité 2 : Maintien de l'intégrité du fonctionnement hydrologique des estuaires notamment par la maîtrise des mares de chasse et des plans d'eau.	A supprimer : « notamment par la maîtrise des mares de chasse et des plans d'eau. »
271	Instaurer de nouveaux espaces non chassables le long du littoral Créer, en collaboration avec les chasseurs, de nouvelles réserves de chasse maritime	A supprimer totalement
271	Améliorer les modalités de gestion des mares de chasse pour les habitats et réduire au besoin les activités, notamment cynégétiques, au niveau des plages vertes et des estuaires.	A supprimer totalement
271	Mise en œuvre de plans de gestion écologique des mares de chasse du Domaine public maritime (DPM) , avec comité de gestion composé de la fédération de chasse, de l'État et de structures compétentes en matière de gestion d'espaces naturels	A supprimer totalement
271	Opérations susceptibles d'atteintes ou d'impacts très négatifs sur les continuités écologiques « Nouvelle implantation de huttes de chasse sur le domaine public maritime »	A supprimer totalement
281	Opérations susceptibles d'atteintes ou d'impacts très négatifs sur les continuités écologiques « Création de nouvelles mares et d'étangs pour la chasse ou les loisirs dans les marais tourbeux »	A supprimer totalement
281	Opérations susceptibles d'atteintes ou d'impacts très négatifs sur les continuités écologiques « Création de nouvelles mares et d'étangs pour la chasse ou les loisirs dans les marais et les	A supprimer totalement

	prairies inondables »	
282	(anthropisation des milieux, pollutions, extension des plans d'eau de chasse et de loisirs avec installation de caravanes et de bungalows)	A supprimer
310	(anthropisation des milieux, pollutions, extension des plans d'eau de chasse et de loisirs avec installation de caravanes et de bungalows)	A supprimer